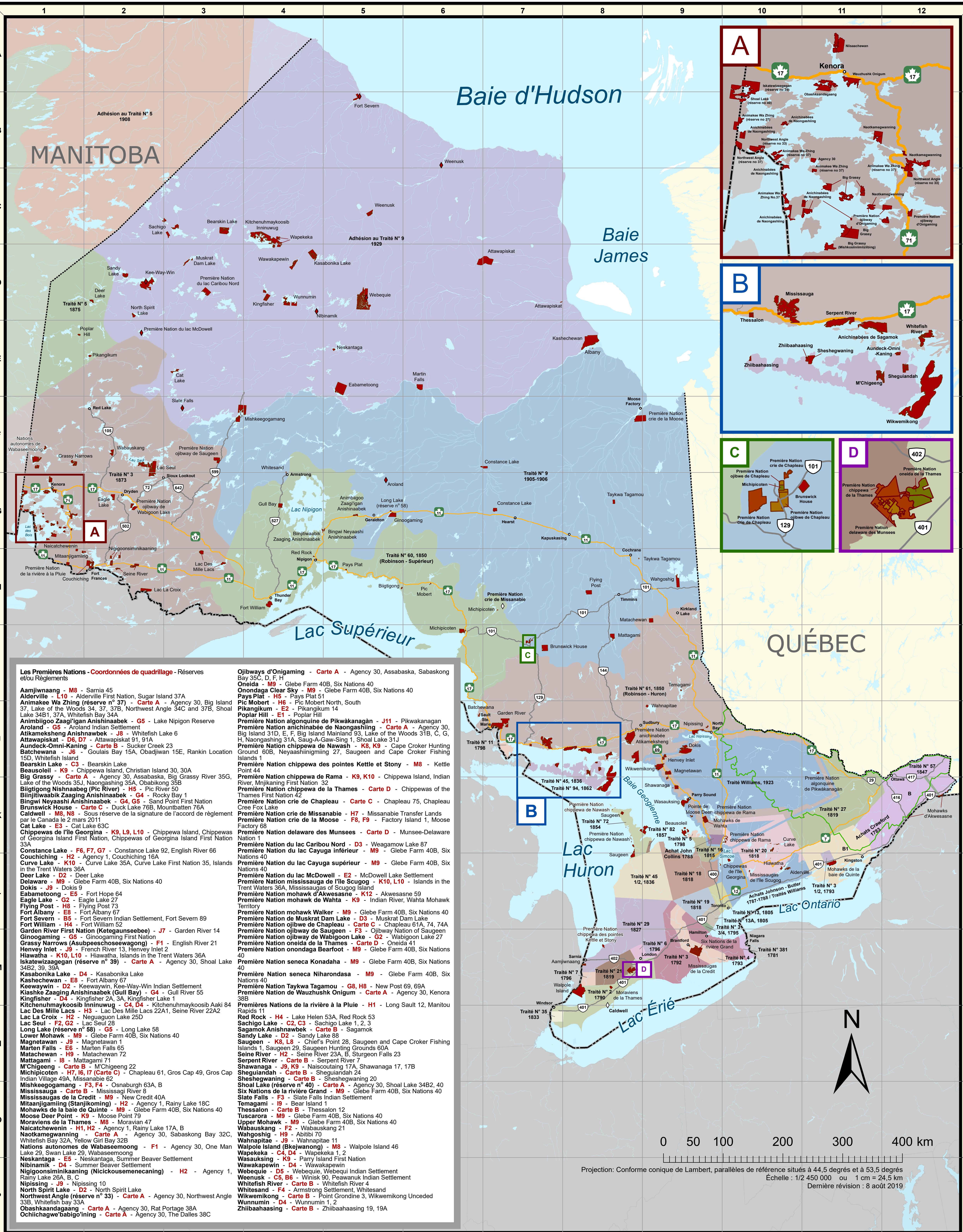


# PREMIÈRES NATIONS ET TRAITÉS



## AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ / NOTE D'INFORMATION

Ces cartes sont créées à l'aide de données utilisées en vertu d'une licence de GeoBase, de la Société immobilière de l'Ontario, d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et des membres de l'Echange de données géospatiales en Ontario, de même que de données du Ministère des Affaires autochtones. Les limites territoriales illustrées pour le Traité no 3 (1873), le Traité no 5 (1875) et le Traité no 9 (1862) sont celles qui sont indiquées sur la carte des Premières Nations de l'Ontario produite par la province de l'Ontario et le gouvernement du Canada (consulter [ontario.ca/bw7v](#)). Les limites territoriales fixées par traité pour les régions à l'extérieur de l'Ontario sont celles indiquées sur la carte des traités pré-1975 au Canada établie par le gouvernement du Canada. Les autres limites territoriales fixées par traité sont tirées de James L. Morris, Indians of Ontario (Toronto, Dept. of Lands and Forests, 1943). Pour la zone provisoirement visée par le règlement des revendications des Algonquins, prière de consulter [ontario.ca/bw7v](#). Le gouvernement de l'Ontario et ses ministres, représentants et employés rejettent toute responsabilité pour le cas où ces cartes contiennent des erreurs, des omissions ou des inexactitudes.